

Vaccination des séniors, un enjeu majeur de santé publique

- ◆ Chronique
- ◆ Revue de presse
- ◆ Dates à retenir

Ancienne Pharmanews

CHRONIQUE

Vaccination des seniors, un enjeu de santé publique majeur !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Les infections respiratoires et virales constituent un problème médical et économique majeur chez les plus de 65 ans, en raison de l'immunosénescence, ce déclin progressif des fonctions immunitaires lié à l'âge. La grippe saisonnière, la Covid-19, les infections à pneumocoque, le virus respiratoire syncytial (VRS) et le zona frappent durement les seniors, souvent avec une morbidité et une mortalité élevées.



D'après l'Académie nationale de médecine, le constat en France est préoccupant : plus de 90 % des décès liés à la grippe ou à la Covid-19 touchent les seniors. Les pneumocoques et les infections à VRS figurent parmi les principales causes d'hospitalisation grave, et les semaines suivant une infection respiratoire sont marquées par un risque accru d'accidents cardiovasculaires. Chez les plus âgés, ces maladies aggravent le déclin fonctionnel et accélèrent la perte d'autonomie. Le zona, qui touche plus de 1 % des personnes de plus de 70 ans, s'accompagne de douleurs chroniques et d'autres complications altérant durablement la qualité de vie.

Malgré son efficacité prouvée, la vaccination reste trop négligée en France. Selon Santé publique France, les taux de couverture vaccinale sont alarmants : 54 % des seniors pour la grippe, 30 % pour la Covid-19, à peine 5 % pour le pneumocoque et seulement 4 % pour le zona. Ce déficit contribue à la vulnérabilité des populations âgées : lors de l'épidémie de grippe de janvier 2025, 79 % des patients admis en réanimation n'étaient pas vaccinés.

Le rôle du médecin traitant est central, mais la complexité des calendriers vaccinaux, le temps limité des consultations et l'isolement de certains patients freinent la mise en œuvre des recommandations. Une meilleure coordination entre professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers) et une sensibilisation accrue des patients sont indispensables pour relever ce défi.

L'Académie nationale de médecine insiste sur l'urgence de cibler les infections majeures : grippe, SARS-CoV-2, pneumocoque, VRS et virus varicelle-zona. Elle préconise d'encourager les professionnels de santé à

actualiser systématiquement le statut vaccinal des patients âgés, en s'appuyant sur les recommandations actualisées de la Haute Autorité de Santé.

Pour les personnes les plus isolées, notamment les résidents d'EHPAD ou les seniors vivant en zones rurales, il est essentiel de faciliter l'accès à la vaccination grâce à des équipes mobiles et à la mise en place d'un carnet de vaccination numérique. Vacciner les aidants et le personnel soignant, surtout en période épidémique, est tout aussi primordial pour limiter la transmission.

La vaccination des seniors ne se limite pas à réduire la mortalité. Elle contribue à maintenir l'autonomie, à prévenir le déclin post-infectieux, à réduire les coûts de santé et à renforcer l'immunité collective. Faire de cette stratégie une priorité est un investissement dans une société où vieillir rime avec dignité et santé.

Au Maroc, le ministère de la Santé et de la Protection sociale a lancé, le 7 novembre 2024, une campagne nationale de prévention contre la grippe et les infections respiratoires aiguës sous le slogan : «La grippe saisonnière : vaccinons-nous et respectons les mesures barrières». Cette initiative cible essentiellement les populations vulnérables : femmes enceintes, enfants de moins de cinq ans, personnes âgées et patients atteints de maladies chroniques.

Cependant, la méfiance envers les vaccins, exacerbée par la pandémie de Covid-19, reste un obstacle majeur, même pour les vaccins très importants du programme national d'immunisation avec une recrudescence de certaines maladies. La rougeole, par exemple, a récemment touché plus de 20.000 enfants, causant plus de 110 décès.

Pour contrer cette situation, le gouvernement marocain a renforcé le suivi sanitaire via le Centre national des opérations d'urgence en santé publique et 12 centres régionaux dédiés. Une campagne de rattrapage, démarrée le 28 octobre 2024, s'accompagne d'une vaste communication ciblant les parents, les professionnels de santé et les autorités locales.

Le porte-parole du gouvernement appelle à une mobilisation collective – citoyens, associations, entreprises et médias – pour promouvoir la vaccination et combattre les fausses informations.

On espère que tous ces efforts permettront de maîtriser cette maladie qu'on avait presque oubliée grâce à l'excellent programme d'immunisation mis en place au Maroc. N'oublions pas non plus les seniors, dont la couverture vaccinale laisse à désirer.



Troubles compulsifs et dépendances : le Requip® au cœur de plaintes contre GSK

Stéphane Grange, atteint de la maladie de Parkinson, a développé des addictions graves (jeux, hypersexualité, dépenses compulsives) après avoir été traité par Requip®, un agoniste dopaminergique. Ce médicament, conçu pour pallier le manque de dopamine, perturbe le système de récompense et engendre des comportements compulsifs. Stéphane s'est endetté à hauteur de 90.000 € en moins de deux ans, son couple a éclaté, et il a finalement dû réduire les doses sous contrôle médical pour limiter ces effets.

La notice du Requip® mentionne des troubles de contrôle des impulsions comme des cas possibles, mais avec une fréquence «indéterminée». Cependant, une étude de 2018 dirigée par le Pr Jean-Christophe Corvol a révélé qu'un patient sur deux sous agonistes dopaminergiques développe ces troubles dans les cinq ans. Stéphane Grange et d'autres patients, comme Sandrine, ont engagé des actions judiciaires pour demander une meilleure information des risques par GSK.

Stéphane Grange n'est pas seul dans ce cas, une préparatrice en pharmacie a également souffert des effets indésirables du Requip®. Elle a perdu 50.000 €, vidé les comptes de son fils et souffert d'hypersexualité incontrôlable. C'est également le cas d'un ancien directeur industriel qui a développé une compulsion morbide envers les chats, conduisant à une condamnation pénale. Après expertise, son discernement a été jugé aboli, mais sa vie est détruite.

Une femme sexagénaire a subi des viols répétés par son mari sous traitement dopaminergique, qu'elle n'a osé dénoncer qu'après s'être enfuie.

Le laboratoire GSK a déjà été condamné en 2012 à verser 200.000 € à Didier Jambart, un patient ayant développé des addictions destructrices (hypersexualité, jeux en ligne). Un document interne de 2003 révèle que GSK connaissait déjà les risques.

Ces affaires soulèvent des questions sur la responsabilité des laboratoires pharmaceutiques et sur la nécessité d'une information claire et actualisée pour les patients. Le silence de GSK et le manque de suivi des autorités sur ces effets secondaires laissent les victimes et leurs familles face à des drames personnels et financiers.

Source : France Inter

Saisies de 13 tonnes de miel «érectile» par la douane française



Depuis plusieurs années, la douane française constate une augmentation des saisies de « miel érectile », un produit illégal composé de miel mélangé à des substances médicamenteuses.

En 2024, les saisies ont atteint un record, avec 131 cas contre seulement 18 en 2019. L'opération la plus marquante s'est déroulée en novembre dernier à Marseille, où près de 860.000 sticks (soit plus de 13 tonnes) en provenance de Malaisie ont été

saisis. Ce miel, prétendument naturel, contenait des principes actifs utilisés pour traiter les dysfonctionnements érectiles.

Des saisies similaires ont été réalisées dans d'autres villes françaises, notamment à Lyon et Clermont-Ferrand, où 238 kg de miel ont été découverts en juin 2024. Ces produits illégaux sont importés principalement de Malaisie, de Turquie, de Tunisie et de Thaïlande, via des conteneurs maritimes ou des livraisons express après des achats en ligne.

Vendu illégalement, ce miel adultéré est conditionné en sticks de 15 à 30 grammes et commercialisé à bas prix. Les marques telles que Black Horse ou Bio Max sont connues des autorités. Malheureusement, les consommateurs sous-estiment les risques sanitaires de ces produits, qui contiennent des substances comme le sildénafil ou le tadalafil, sans indications de dosage ni avertissements.

La consommation de ce miel trafiqué est potentiellement dangereuse, car les quantités ingérées sont incontrôlées, ce qui peut entraîner des effets indésirables graves.

Source : <https://www.douane.gouv.fr>

La Géorgie certifiée exempte de paludisme par l'OMS

Après près d'un siècle d'efforts, la Géorgie a été certifiée exempte de paludisme par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), rejoignant ainsi 45 pays et un territoire ayant atteint cet objectif. Selon le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, cette réussite illustre qu'un «monde sans paludisme» est envisageable.

Le Dr Hans Henri P. Kluge, Directeur régional de l'OMS pour l'Europe, souligne que ce succès, qui rapproche la région européenne d'un statut exempt de paludisme, est le fruit d'investissements soutenus, d'efforts ciblés en prévention et de traitements efficaces.

L'OMS accorde une telle certification après qu'un pays a démontré, sur au moins trois années consécutives, l'interruption de la transmission indigène. Le ministre de la Santé géorgien, Mikheil Sarjveladze, voit dans cette certification une preuve de la résilience du système de santé géorgien face aux défis sanitaires.

Historiquement, le paludisme a touché la Géorgie depuis l'Antiquité. Dans les années 1920, environ 30 % de la population souffrait de la maladie. Un programme intensif de lutte, lancé dans les années 1940 et incluant des traitements médicamenteux, des insecticides et une surveillance rigoureuse, a permis d'interrompre la transmission des trois espèces de parasites

responsables du paludisme (*P. falciparum*, *P. malariae* et *P. vivax*) entre 1953 et 1970.

Toutefois, après une période de 25 ans sans cas déclaré, la maladie a réapparu en 2002 avec 474 cas signalés.

En 2005, la Géorgie a signé la Déclaration de Tachkent, réaffirmant son engagement à éliminer le paludisme. Ces efforts intensifiés ont permis d'enregistrer le dernier cas indigène en 2009. En 2015, les 53 pays de la région européenne de l'OMS, y compris la Géorgie, rapportaient zéro cas indigène.

Pour prévenir la réintroduction de la maladie, la Géorgie a également adopté en 2017 la Déclaration d'Achgabat, s'engageant à maintenir ce statut. En 2024, lors de son processus



de certification, des experts indépendants ont salué l'efficacité du système de santé géorgien, son financement adéquat et son engagement politique fort.

La Turquie demeure le seul pays de la région européenne de l'OMS non encore certifié. Ce succès de la Géorgie renforce l'objectif de faire de la région européenne la première au monde exempte de paludisme, tout en servant d'exemple pour d'autres pays en lutte contre cette maladie.

Selon l'OMS, ce progrès est une étape cruciale vers l'éradication mondiale du paludisme.

Source : OMS

Achats groupés de vaccins Covid-19 : la Commission européenne signe avec Moderna, sur fond de controverses

La Commission européenne a signé un contrat avec Moderna pour l'achat groupé de vaccins à ARN messager contre la Covid-19, impliquant 15 États membres de l'Union européenne, dont la France et l'Espagne, ainsi que deux pays non membres, la Norvège et la Macédoine du Nord. Ce contrat, d'une durée de quatre ans, permet de commander jusqu'à 146 millions de doses selon les besoins, sans obligation d'achat minimal.

L'objectif de cet accord est de garantir la sécurité d'approvisionnement et d'améliorer la préparation des pays participants face aux crises sanitaires. Pendant la pandémie de Covid-19, la Commission avait déjà réalisé des achats groupés en 2020 et 2021. Cependant, ces initiatives avaient suscité des critiques, notamment pour un manque de transparence dans la passation des marchés.

Des enquêtes sont en cours sur ces marchés. En octobre 2022, le parquet européen a ouvert une investigation sur de possibles fraudes aux fonds de l'Union. De plus, des recours ont été déposés devant la justice de l'UE.

Une controverse avait également éclaté en 2021, après des révélations sur des échanges de SMS entre Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, et le PDG de Pfizer, Albert Bourla. La Commission avait refusé de divulguer le contenu de ces échanges, suscitant des critiques de la médiatrice de l'UE. Récemment, la justice belge a jugé irrecevables des plaintes contre von der Leyen concernant ces SMS, estimant qu'aucun préjudice personnel n'avait été prouvé par le plaignant.

Dates à retenir

تحت الرعاية السامية لصاحب الجلالة الملك محمد السادس
Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

LE SALON RÉFÉRENCE DE LA PHARMACIE
SUD MÉDITERRANÉENNE | AFRICAINE

22^{ème} ÉDITION

.officine

2025 EXPO

 Village Innovation

07-08
février



PHARMA
AFRICA
MEETING

06 février

AU PALAIS DES CONGRÈS MANSOUR EDDAHBI | MARRAKECH
CONFÉRENCES | ATELIERS | EXPOSITIONS | BtoB

 CLIQUEZ

**TELECHARGER
LE PROGRAMME**

EASVCOM | +212 5 22 35 76 72 | +212 6 60 13 44 96 | Contact@easy-com.ma
WWW.OFFICINEXPO.COM   